

**INVITATION À SOUMETTRE UNE EXPRESSION D'INTÉRÊT (EDI)
CONCERNANT LA DISPONIBILITÉ DE LOCAUX À LOUER
DANS LA VILLE DE EDMONTON
NUMÉRO DE DOSSIER 81002445**

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) invite toutes les parties intéressées à lui soumettre des renseignements concernant un éventuel projet de location de locaux respectant les critères suivants:

Section A – Éléments du bail

- un bail d'une durée d'environ 10 ans, commençant le ou vers le 1^{er} avril, 2027, assorti d'une (1) option de prolongation du bail de trois (3) ans chacune;
- environ 171 mètres carrés utilisables (m²u) pour des locaux à bureaux contigus et 1,240 m²u pour des locaux d'entreposage contigus ainsi que et 4,000 m²u pour une aire de service clôturée contiguë et une (1) place de stationnement;
- les locaux proposés doivent être disponibles environ 43 semaines avant la date d'entrée en vigueur du bail indiquée ci-dessus de manière à ce qu'ils puissent être aménagés en vue de leur occupation;
- les locaux proposés devraient respecter ou pouvoir respecter les critères suivants:
 1. les locaux à bureaux proposés doivent:
 - être contigus;
 - des services de nettoyage de jour doivent être offerts;
 - être situés au rez-de-chaussée;
 2. les locaux d'entreposage doivent avoir:
 - être contigus et situés sur un même étage;
 - être chauffés ou pouvoir être chauffés;
 - hauteur minimale du plafond de l'entrepôt, libre d'obstacles, doit être de 6,1 m (20 pi), mesurée depuis la surface finie du plancher jusqu'en dessous de l'obstacle le plus bas du plafond, y compris le système de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air (CVCA), le système électrique et le système de gicleurs;
 - capacité de charge de plancher minimale de 7,2 kPa (150,4 lbs par pied carré);
 - une (1) porte basculante, au niveau du sol, mesurant au moins 3,7 m de largeur x 4,9 m de hauteur (12 pi x 16 pi), pour relier les locaux d'entreposage;
 - une (1) porte basculante, au niveau du sol, mesurant au moins 6,1 m de largeur x 4,9 m de hauteur (20 pi x 16 pi), pour relier les locaux d'entreposage;
 - un (1) quai de chargement surélevé (avec niveleur de quai) ayant une hauteur suffisante pour permettre l'accès facile de camions et remorques de grande taille, c'est-à-dire une remorque d'au plus 21,3 m (70 pi), et une porte basculante d'au moins 2,4 m de largeur x 3 m de hauteur (8 pi x 10 pi);
 - permettre l'installation d'une porte pour piéton séparée à côté de chaque porte basculante;
 - comporter un drain de plancher ou en permettre l'installation;

- une alimentation électrique adéquate pour les chargeurs de chariot élévateur à fourche et autre équipement (220 V/240 V);
 - une plomberie adéquate pour permettre l'installation d'un poste de nettoyage des véhicules et d'un poste pour le lavage des yeux;
 - avoir un CVAC suffisant pour un garage d'entreposage;
3. les locaux d'entreposage doivent avoir:
 - être contigus;
 - être adjacents à l'entrepôt proposé;
 - doit être doté ou avoir la capacité d'installer des bornes de recharge pour véhicules électriques;
 4. les locaux proposés doivent être dotés de tous les services publics de base, dont les télécommunications, l'eau, les égouts, le gaz et l'électricité;
 5. les locaux proposés doivent être entièrement accessibles aux personnes handicapées;
 6. Une salle réservée aux télécommunications et à l'équipement, mesurant au moins 20 mètres carrés utilisables, doit être fournie dans les locaux proposés; cette salle ne fera pas partie de l'aire utilisable du locataire indiquée ci-dessus mais elle sera incluse dans le calcul de l'aire louable;
 7. les dimensions des locaux proposés doivent être compatibles pour une conception et une utilisation efficaces;
 8. les caractéristiques physiques des terrains et de l'édifice ainsi que l'espace et l'environnement qui les entourent doivent être compatibles avec l'utilisation que le locataire compte faire des lieux loués
 9. des places de stationnement pour environ trois (3) véhicules doivent être disponibles au public dans un rayon d'un (1) pâté de maisons des locaux proposés;
- les locaux proposés doivent être situés dans les limites de la ville d'Edmonton ou rayon de 2 km de l'autoroute Anthony Henday;
 - les locaux proposés doivent, à la date ou avant la date d'entrée en vigueur du bail, respecter toutes les exigences indiquées dans le document concernant les normes relatives aux lieux loués de SPAC; vous pouvez en obtenir un exemplaire auprès de la personne-ressource mentionnée à la section F.

Note: SPAC pourrait vouloir, suite à un préavis raisonnable, faire une visite ou une inspection des lieux proposés et une évaluation des menaces et des risques pourrait être nécessaire afin d'évaluer les menaces potentielles à la sécurité des lieux proposés et du public.

Section B – Réponses

Les parties intéressées sont invitées à soumettre leur réponse à cette EDI par écrit à l'adresse suivante:

Services publics et Approvisionnement Canada
Place du Canada, 10^e étage
9700, avenue Jasper, Bureau 1000
Edmonton (Alberta) T5J 4C3

ou encore par courriel à l'adresse de la personne-ressource indiquée à la section F.

Veillez indiquer le numéro de dossier 81002445 sur toute correspondance.

Section C – Date limite

Puisque ceci pourrait être la seule invitation à soumettre une expression d'intérêt pour ce projet potentiel de location, les propriétaires/agents/mandataires sont invités à répondre au plus tard le 8 mai 2024. Toute réponse reçue après cette date limite pourrait ne pas être considérée.

Section D – Renseignements fournis par les parties intéressées ou les agents des parties intéressées

Les renseignements fournis par les parties intéressées ou les agents des parties devraient inclure le numéro de dossier, l'emplacement et l'adresse municipale de l'immeuble, le zonage actuel, l'endroit précis où sont situés les locaux dans l'immeuble, la superficie mesurée des locaux, les dessins architecturaux désignant l'espace proposé incluant les toilettes, les sorties et autres éléments de design, et le type de places de stationnement (privé ou public). Ils devraient aussi comprendre les données requises sur les locaux proposés de façon à respecter les critères indiqués à la section A, ci-dessus. Toute réponse présentée à SPAC par des agents doit être accompagnée d'une lettre d'autorisation des propriétaires du bien immobilier.

Section E – Exigences de sécurité

Si cette EDI donne lieu à un futur processus d'appel d'offre, les propriétaires des locaux proposés devront posséder une attestation de sécurité valide de niveau « Fiabilité » approuvée et délivrée par le Programme de sécurité des contrats (PSC) de SPAC avant l'attribution du bail. On invite toutes les parties intéressées par ce projet potentiel de location à obtenir à l'avance cette attestation de sécurité. Pour obtenir des renseignements sur le processus d'enquête de sécurité, veuillez consulter le site Web du PSC de SPAC, à l'adresse <http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca>. Pour amorcer le processus, veuillez communiquer avec la personne-ressource dont les coordonnées figurent à la section F.

Section F – Renseignements supplémentaires

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Sheena Collins agente principal de location par téléphone, au 780-907-4786, ou par courriel, à sheena.collins@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Section G – Liste des espaces disponibles

Cette EDI est publiée afin d'inviter les parties intéressées à démontrer leur intérêt à satisfaire les besoins décrits dans cette annonce. Cette information pourrait être incluse dans une liste des espaces disponibles et utilisée lors de besoins potentiels futurs.

Section H – Pas un processus de sollicitation

Notez que ceci n'est pas un appel d'offres, ni une demande de proposition, mais une recherche de la disponibilité de locaux à louer. SPAC n'invitera pas nécessairement à soumettre des offres, ou ne louera pas nécessairement des locaux, et pourrait ne pas publier d'autres annonces afférentes à cette demande. Les informations fournies suite à cette EDI pourraient être incluses dans une liste de locaux disponibles et SPAC pourrait émettre une invitation à soumissionner pour d'autres besoins de location selon cette information ou selon toute autre information qui pourrait venir à son attention avant l'émission d'un appel d'offres; il pourrait également lancer un appel d'offres public. SPAC se réserve le droit de procéder à une invitation à soumettre des offres de location et à inviter seulement les parties qu'il considère comme répondant le mieux aux exigences précises liées aux opérations, à la sécurité et à la sûreté du public.